

# Pour combattre les inégalités, mobilisons-nous pour un plan d'urgence pour l'éducation !



**La crise sanitaire a accentué les inégalités dans l'éducation.** Au cours des deux dernières années scolaires, les élèves ont traversé d'importantes périodes d'enseignement à distance. Les inégalités scolaires se sont fortement aggravées : en fonction de la durée plus ou moins importante d'éloignement de l'école, en fonction des possibilités d'accès aux équipements numériques au domicile, en fonction de la capacité des parents à être présents pour faciliter les apprentissages. Les classes populaires ont particulièrement souffert de l'enseignement à distance.

**SUD éducation revendique depuis le printemps 2020 la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour réduire ces inégalités et pour répondre durablement à la crise sanitaire.** La rentrée de septembre 2020 n'a vu aucun ajustement, en termes de moyens, pour tenir compte de la crise. Les personnels de l'Éducation nationale n'ont pas bénéficié de la politique du "quoiqu'il en coûte" du président Macron : alors que les entreprises captent l'essentiel des dépenses publiques liées à la crise sanitaire, les services publics, et notamment le service public d'éducation, ne voient aucune inflexion dans la politique de démantèlement des services publics d'éducation en vigueur bien avant la crise. Rien n'a été mis en place pour faire face à la crise, sur le plan pédagogique comme sanitaire. Et de fait, l'année 2020-2021 a été une longue succession d'improvisations, aggravant encore davantage la situation d'inégalités scolaires héritée du premier confinement.

**La préparation de la rentrée 2021 n'a pas changé la donne :** suppression de 1800 postes dans le second degré, créations marginales dans le premier degré. Dans tous les cas, les moyens ne sont pas à la hauteur des besoins hérités de la situation. S'ajoute à cela la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat et des lycées : inégalités entre établissements du fait des choix de spécialités, inégalités socio-culturelles exacerbées par le grand oral, désorganisation généralisée.

Dans le premier comme dans le second degré, les moyens alloués sont insuffisants pour assurer l'accompagnement des élèves à besoins particuliers : l'inclusion des élèves en situation de handicap se fait sans moyens suffisants, les personnels AESH attendent toujours un statut de la fonction publique et un salaire digne de ce nom, les RASED et les établissements spécialisés sont réduits à peau de chagrin. De même, les classes d'accueil pour les élèves allophones ne bénéficient pas des moyens nécessaires. Enfin, l'éducation prioritaire, censée réduire les inégalités, est en passe d'être démantelée par une nouvelle réforme inacceptable.

**Pour faire face à ce constat alarmant, SUD éducation met à jour son plan d'urgence pour l'éducation. SUD propose aux personnels de le mettre en débat dans les Assemblées générales, pour construire des plateformes revendicatives locales et se mobiliser dès septembre.** SUD éducation portera dans l'intersyndicale nationale le mandat d'une journée de grève durant la seconde quinzaine de septembre, dans l'objectif d'en faire un point d'appui pour un mouvement de grève prolongé à même d'obtenir satisfaction sur les revendications.

- Ce plan d'urgence comprend :**
- un volet inclusion scolaire
  - un volet éducation prioritaire
  - un volet pédagogie et système éducatif
  - un volet postes
  - un volet médico-social

# Volet inclusion

**La crise sanitaire a fragilisé encore davantage les élèves les plus fragiles** : les élèves en situation de handicap, les élèves allophones mais aussi les élèves en grande difficulté scolaire. Le retour en classe après les périodes de fermetures des classes n'a pas fait l'objet de l'accompagnement nécessaire. Au-delà de la crise sanitaire, **c'est bien l'ensemble de l'inclusion scolaire qui doit être repensée, en commençant par la satisfaction des revendications des personnels essentiels, les AESH :**

**1. une baisse des effectifs par classe.** À titre de repère, la revendication générale de SUD éducation pour la SEGPA est de 12 élèves maximum ;

**2. des dispositifs d'aide et de prévention complets** : 1 RASED complet par groupe scolaire et 1 enseignant-e supplémentaire pour cinq classes (pour le 1er

degré) et un recrutement massif de personnels médico-sociaux (assistance sociale, infirmerie, psychologue);

**3. la satisfaction des revendications des AESH** : la création d'un statut d'éducateur-trice scolaire spécialisé-e avec un temps plein à 24 heures face élève, un salaire à 1700 euros nets ;

**4. une formation** en accord avec les besoins rencontrés par les collègues en poste dans l'ASH ;

**5. des ouvertures d'UPE2A et d'ULIS** ainsi que l'augmentation du nombre d'heures allouées à ces dispositifs.

éducation  
**Sud**  
Union  
syndicale  
**Solidaires**



**Contre les inégalités :  
le plan d'urgence de SUD éducation**

# Volet éducation prioritaire

**Les conséquences négatives de la crise sanitaire ont été plus importantes dans les quartiers populaires qu'ailleurs, sur le plan économique et social, comme sur le plan pédagogique.** Cette situation justifie un plan exceptionnel pour les écoles et établissements des quartiers populaires. SUD éducation porte à ce titre des revendications pour l'éducation prioritaire : elles doivent être immédiatement mises en œuvre pour répondre aux enjeux de la crise sanitaire :

**1. l'extension de la pondération de 1,1 heures à l'ensemble des personnels pour toute l'éducation prioritaire, REP inclus.** Cette pondération correspond à une décharge pour reconnaître la charge de travail spécifique à l'éducation prioritaire, mais ne doit pas être conditionnée à des missions ou réunions supplémentaires ;

**2. une baisse des effectifs :** pour l'éducation prioritaire, SUD éducation revendique 16 élèves par classe en école et collège, 12 en SEGPA, 20 en lycée ;

**3. des vies scolaires renforcées :** 1 CPE pour 100 élèves et 1 AED pour 50 élèves dans toute l'éducation prioritaire ;

**4. des moyens médico-sociaux renforcés :** 1 RASED complet par groupe scolaire et 1 enseignant-e supplémentaire pour cinq classes (pour le 1er degré) et un recrutement massif de personnels

médico-sociaux (assistance sociale, infirmerie, psychologue) ;

**5. sur la carte de l'éducation prioritaire :** SUD éducation revendique le maintien des REP dans l'éducation prioritaire (contrairement au rapport Mathiot-Azéma) et l'intégration des lycées dont les élèves sont majoritairement issus de collèges REP et REP+. L'intégration de nouvelles écoles et établissements dans la carte de l'éducation prioritaire, y compris des écoles ou établissements situés dans des espaces ruraux susceptibles d'intégrer la carte, doit se faire sur la base de critères sociaux, dans le cadre d'un classement transparent et renouvelé tous les quatre ans. L'intégration des écoles ou établissements ruraux à la carte ne doit pas se faire au détriment d'écoles ou établissements d'ores et déjà classés ;

**6. l'attribution de la prime REP+ à tous les personnels** de l'ensemble de l'éducation prioritaire, et notamment les AED et AESH qui en sont actuellement exclu-e-s ;

**7. l'abandon immédiat du projet de réforme Mathiot-Azéma.**



**Contre les inégalités :  
le plan d'urgence de SUD éducation**

# Volet pédagogie et système éducatif

**La crise sanitaire a accru les inégalités scolaires.** Durant le confinement, certain-e-s élèves ont pu bénéficier de conditions permettant de poursuivre en partie les apprentissages, les autres non. Les enseignements doivent dorénavant avoir lieu en présentiel, l'enseignement à distance ayant montré toutes ses limites. L'objectif de l'année qui s'ouvre doit être bel et bien de compenser les inégalités qui se sont accrues durant ces deux dernières années. Pour cela, SUD éducation revendique plusieurs mesures immédiates :

**1. la limitation des effectifs** pour favoriser la différenciation, le travail coopératif entre élèves pour niveler les écarts de niveaux. À titre de repère, la revendication générale de SUD éducation (hors éducation prioritaire) est de 20 élèves maximum en école élémentaire et en collège, et de 25 en lycée, mais les circonstances exceptionnelles impliquent de descendre encore en-deçà ;

**2.** dans le second degré, **des dédoublements systématiques** sur la moitié des horaires disciplinaires par un cadrage national ;

**3.** l'aménagement des programmes, afin que les enseignant-e-s puissent

mettre en œuvre au mieux une pédagogie permettant de compenser les inégalités scolaires ;

**4. la liberté pédagogique** et de support notamment en CP dans le cadre de l'apprentissage de la lecture ;

**5. une formation initiale et continue** qui tienne compte de ces problématiques et de ces enjeux, qui impliquent des pratiques pédagogiques particulières ;

**6. un retour des PDMQDC**, sans remise en cause des dédoublements là où ils existent, et un **rétablissement des RASED** dans leur totalité ;

**7. l'abandon de Parcoursup** et de la sélection à l'entrée à l'université, qui dans cette période fonctionne encore davantage comme une machine de tri social

**8. l'abandon des contre-réformes du bac et des lycées** qui accroissent les inégalités, cette année encore plus que d'habitude



**Contre les inégalités :  
le plan d'urgence de SUD éducation**

# Volet postes

Les enjeux liés à la crise sanitaire nécessitent des créations de postes supplémentaires, pour permettre de mettre en œuvre les politiques évoquées plus haut. Cela n'a pas été le cas pour l'année 2020-2021, et ce n'est toujours pas prévu pour la rentrée de septembre. Pour SUD éducation, il existe plusieurs leviers pour créer dans l'urgence les postes nécessaires :

**1. la réaffectation des crédits non engagés** par le ministère en raison de la crise sanitaire vers des créations de postes à compter de la rentrée ;

**2. la reconversion massive des heures supplémentaires dans le second degré vers des créations de postes**, afin d'augmenter le nombre de personnels dans les établissements et améliorer les conditions de travail ;

**3. la titularisation à temps plein de l'ensemble des enseignant-e-s non titulaires**, sans condition de concours ni de nationalité : les collègues en question sont déjà souvent en poste depuis longtemps, il n'y a aucune raison pour qu'ils et elles ne bénéficient pas du statut de fonctionnaire ;

**4. l'admission de l'ensemble des admissibles, aux concours internes comme externes** : les recalé-e-s des oraux des concours constituent un

nombre très important de potentiel-le-s futur-e-s collègues ; au vu de l'urgence de la situation, il est souhaitable qu'ils et elles soient stagiarisé-e-s dans leur totalité ;

**5. l'organisation de concours exceptionnels** : il est arrivé, encore récemment, que des concours supplémentaires soient organisés en fonction des besoins pour le recrutement des professeur-e-s des écoles ; ce dispositif pourrait être généralisé, en fonction des besoins locaux, dans les départements ;

**6. l'embauche de personnels aidant à la direction** pour le primaire, avec un réel statut ;

**7. l'embauche massive d'AESH et d'AED** et la titularisation dans le cadre d'emplois statutaires d'éducatrices-scolaires ;

**8. le rétablissement des moyens en remplacement** dans le 1er et le 2d degré.



Contre les inégalités :

le plan d'urgence de SUD éducation

# Volet médico-social

**La crise sanitaire a accentué les inégalités scolaires, et au-delà les inégalités sociales.** Elle a plongé de nombreuses familles dans la précarité, et les périodes d'éloignement de l'école, et notamment de la demi-pension, induisent des dépenses supplémentaires. Les besoins en assistant-e-s sociaux-ales sont aujourd'hui plus importants que jamais. La crise a également mis en lumière les carences énormes en termes de professionnel-le-s de santé. La crise sanitaire n'est pas terminée, et il est urgent de déployer des moyens importants en termes de prévention. Dans ce cadre, SUD éducation revendique :

**1. des créations de postes de personnels médico-sociaux** à hauteur des besoins, pour l'ensemble des actes professionnels liés à la situation sanitaire (dépistages, vaccination, prévention), mais

aussi pour faire face aux besoins indirectement induits par celle-ci (précarisation des familles, engorgement des structures de santé)

**2. l'abandon de tous les projets de transfert** vers les collectivités des personnels médicaux

**3. la compensation dans son entièreté la baisse des fonds sociaux** qui est intervenue au cours des années précédentes

**4. l'augmentation des aides à la demi-pension et les bourses**



**Contre les inégalités :  
le plan d'urgence de SUD éducation**